



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003050

Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°4 - 2015

Décision modificative n°4 - 2015

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°4 2015 comprend en mouvements réels :

- des ajustements d'échéancier sur les AP/CP sur le budget principal et le budget annexe Transports, afin de permettre des paiements dès janvier 2016 sans attendre le vote du BP 2016 en mars. Le montant total des AP/CP n'est pas modifié. Les non-réalisations 2015 sont réinscrites en 2016.

- un abondement des crédits sur les fonds « Centre de village » et « Isolation » pour permettre d'engager les crédits concernant des dossiers qui passeront au Conseil communautaire de décembre 2015,

- une révision de l'ACTP à verser à la Ville de Besançon au regard des décisions de la CLECT,

- une modification de chapitre budgétaire sur l'AP/CP Marnières,

- des charges exceptionnelles sur le budget annexe Transports.

La DM n°4 conduit à une réduction du recours à l'emprunt du budget annexe Transports de 1 M€ pour atteindre 25 M€.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

I. Révision des échéanciers d'AP/CP pour assurer les paiements en janvier 2016

Les Crédits de Paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagement (AE) correspondantes.

Il est possible d'engager et liquider dès le 1^{er} janvier 2016 sur les crédits de paiement votés au titre de l'année 2016 dans la dernière révision d'AP. Cependant certains échéanciers d'AP votés se terminent en 2015 et n'ont donc pas de CP 2016 ; or il s'avère que des crédits sont nécessaires début 2016 pour finaliser les opérations.

Afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget primitif 2016, il est donc proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2015 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant le CP 2016 pour les AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est » (- 122 K€) et « Pépinière maraîchère » (- 41 K€). A noter, le montant total de ces AP-AE/CP, ainsi que leur besoin de financement ne se trouvent pas modifiés.

Dépenses d'investissement 21	-79 656 €
Dépenses d'investissement 23	- 83 744 €

2. Abondement des fonds « Isolation » et « Centre de village »

Au titre du fond « Centre de village » cinq dossiers sont en cours d'instruction par le service environnement : à Pelousey (création d'un cheminement piétons), à Deluz (réfection du toit de l'ancienne papèterie), à Fontain (aménagement de voiries), à Chemaudin (aménagement d'un parking et d'une allée piétonne) et à Gennes (création du verger communal).

Un abondement de l'enveloppe 2015 est sollicité à hauteur de 60 400 € afin d'engager ces demandes qui feront l'objet d'un passage au Conseil communautaire de décembre 2015.

Au titre du fond « Isolation », plusieurs projets sont en cours d'instruction : à Amagney (réhabilitation de l'ancienne mairie et création de 2 logements), à Pelousey (réhabilitation / extension de la mairie), à Montfaucon (changement de porte pour la salle polyvalente), à Chalezeule (réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical). Un abondement de 22 K€ est nécessaire pour pouvoir engager l'ensemble de ces subventions.

Dépenses d'investissement 204	+ 82 400 €
-------------------------------	------------

3. Ajustement du montant d'Attribution Compensatrice de Taxe Professionnelle (ACTP) versée à la Ville de Besançon

Le montant d'ACTP à verser à la Ville de Besançon augmente de 81 K€ par rapport au prévisionnel présenté lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de juin 2015. Cette augmentation s'explique par plusieurs points :

- les montants définitifs de masse salariale des compétences transférées légèrement moins élevés que les montants prévisionnels : le montant à déduire de l'AC de la Ville est réduit de 5 K€,
- le nombre de dossiers instruits par ADS pour la Ville est inférieur aux prévisions, entraînant une « refacturation » moins élevée qu'estimée : le montant à déduire de l'AC est réduit de 105 K€,
- le coût des 2 agents d'encadrement d'ADS était initialement pris en compte dans l'AC. De ce fait, l'AC versée à la Ville était majorée de ce montant, sans qu'intervienne de facturation, de la Ville au Grand Besançon, de 40 % du coût de ces agents (soit 30 K€). C'est ce montage qui a été retenu en DMI. Mais ce mécanisme s'est avéré juridiquement contestable car ces deux agents ne travaillant que minoritairement pour le service partagé, leur coût ne peut pas être déduit de l'AC et doit donc faire l'objet d'une facturation par émission d'un titre. Ce nouveau montage financier a été pris en compte dans les conventions de mise à disposition, mais pas dans la DMI du fait de sa mise en place trop tardive. Il convient donc de régulariser les flux financiers en minorant l'AC versée à la Ville de 30 K€.

Le montant global d'ACTP à verser à la Ville de Besançon et aux autres communes passe ainsi de 11 702 245 € à 11 782 468 €.

Dépenses de fonctionnement en 014	+ 81 000 €
-----------------------------------	------------

4. AP/CP Marnières

Conformément à la nomenclature comptable, un transfert de chapitres budgétaires au sein de l'AP Marnières est nécessaire pour permettre le versement de la participation du Grand Besançon au traité de concession de la ZAC Marnières.

Dépenses d'investissement 21	- 1 000 000 €
Dépenses d'investissement 204	+ 1 000 000 €

B/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 81 000 € pour atteindre 15 997 418,93 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM4	TOTAL
Réel	81 730 139.73	81 000.00	81 811 139.73	107 024 522.66		107 024 522.66
Ordre	9 560 349.00		9 560 349.00	344 385.00		344 385.00
Virement de section à section	16 078 418.93	-81 000.00	15 997 418.93	0.00		0.00
TOTAL	107 368 907.66	0.00	107 368 907.66	107 368 907.66	0.00	107 368 907.66
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM4	TOTAL
Réel	34 881 308.62	-81 000.00	34 800 308.62	9 586 925.69		9 586 925.69
Ordre	344 385.00		344 385.00	9 560 349.00		9 560 349.00
Virement de section à section	0.00		0.00	16 078 418.93	-81 000.00	15 997 418.93
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	35 225 693.62	-81 000.00	35 144 693.62	35 225 693.62	-81 000.00	35 144 693.62

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (IV).

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

I. Transfert de droit à déduction de TVA (opération d'ordre)

Dans le cadre de la DSP Transports urbains, un transfert de droit à déduction de la TVA est prévu. Il se fonde sur les articles 216 bis et quater de l'annexe II du Code Général des Impôts : l'autorité délégante peut décider de transférer au délégataire le droit à déduction de la TVA ayant grevé les biens qui sont sa propriété et mis à disposition du délégataire pour les besoins de l'exploitation.

Le budget inscrit au BP 2015 de 500 000 € doit être ajusté de + 400 000 € en dépenses et en recettes pour pouvoir rembourser la TVA due au délégataire du fait de l'achat de 9 bus au 2nd semestre 2015.

Dépenses d'investissement en 041	+ 400 000 €
Recettes d'investissement en 041	+ 400 000 €

B/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

I. Révision des AP-AE/CP

Les Crédits de Paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagement (AE) correspondantes.

Il est possible d'engager et liquider dès le 1^{er} janvier 2016 sur les crédits de paiement votés au titre de l'année 2016 dans la dernière révision d'AP. Cependant certains échéanciers d'AP/AE votés se terminent en 2015 et n'ont donc pas de CP 2016 ; il s'avère que des crédits sont nécessaires début 2016 pour finaliser les opérations.

Afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget primitif 2016, il est proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2015 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant le CP 2016 pour l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase » et pour l'AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway » en dépenses et recettes.

A noter, le montant total de ces AP-AE/CP ainsi que leur besoin de financement ne se trouvent pas modifiés.

Dépenses d'investissement en 20/21/23	- 11 466 349 €
Recettes d'investissement en 13	- 10 441 464 €
Dépenses de fonctionnement en 011	- 30 000 €

2. Charges exceptionnelles

Une inscription budgétaire prudentielle de 30 K€ est proposée pour faire face à des charges exceptionnelles qui pourraient intervenir d'ici la fin d'année : annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires... Il est toutefois fort probable que ces crédits ne soient pas dépensés en 2015, mais ils permettront d'ouvrir par anticipation des crédits sur l'exercice suivant.

Dépenses de fonctionnement en 67	+ 30 000 €
----------------------------------	------------

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement et la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe, qui s'élève à 11,2 M€, ne sont pas modifiés.

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving, est diminué de 1 024 885 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM4	TOTAL
Réel	38 616 038.00	0.00	38 616 038.00	44 819 096.00	0.00	44 819 096.00
Ordre	3 923 930.17		3 923 930.17	846 887.00		846 887.00
Virement de section à section	3 126 014.83		3 126 014.83	0.00		0.00
TOTAL	45 665 983.00	0.00	45 665 983.00	45 665 983.00	0.00	45 665 983.00
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM 2015	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP 2015 +DM 2015	Recettes DM4	TOTAL
Réel	55 158 108.71	-11 535 953.00	43 622 155.71	22 880 381.54	-10 441 464.00	12 438 917.54
Ordre	1 346 887.00	400 000.00	1 746 887.00	4 423 930.17	400 000.00	4 823 930.17
Virement de section à section	0.00		0.00	3 126 014.83		3 126 014.83
<i>Besoin de financement par emprunt</i>				26 074 669.17	-1 094 489.00	24 980 180.17
TOTAL	56 504 995.71	-11 135 953.00	45 369 042.71	56 504 995.71	-11 135 953.00	45 369 042.71

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (IV).

III. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°4

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 1 024 885 € pour atteindre 25 M€. Il concerne uniquement le budget annexe Transports.

Besoin de financement par emprunt après DM N°4			
	BP + DM 2015	DM N°4	Total
Budget principal	0	0	0.00
Budget annexe TRANSPORTS	26 074 669	-1 024 885	25 049 784
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de V	0	0	0
TOTAL	26 074 669	-1 024 885	25 049 784

IV. Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
66	Charges financières	81 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	-81 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
204	Subventions d'équipements versées	1 082 400.00	021	Virement de la section de fonctionnement	-81 000.00
21	Immobilisations corporelles	-1 079 656.00			
23	Immobilisations en cours	-83 744.00			
TOTAL		-81 000.00	TOTAL		-81 000.00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
011	Charges à caractère général	-30 000		Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	30 000			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
20	Immobilisations incorporelles	-1 162 000	16	Emprunts et dettes assimilées	-1 024 885
21	Immobilisations corporelles	-6 189 000	13	Subventions d'investissement	-10 441 464
23	Immobilisations en cours	-4 115 349			
041	Opérations patrimoniales	400 000	041	Opérations patrimoniales	400 000.00
TOTAL		-11 066 349	TOTAL		-11 066 349

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°4 de l'année 2015 pour le budget principal et le budget annexe Transports du Grand Besançon.



Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90
 Contre : 0
 Abstentions : 13